

À Prentegarde : une nature bien protégée...

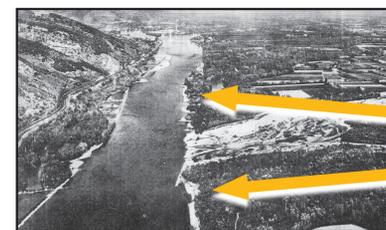


C'est vrai qu'elles sont belles les berges du Rhône, d'Étoile au Pouzin, qu'on y voit et entend beaucoup d'oiseaux, que le paysage d'eau et de roseaux, animé par le vol de nombreuses libellules, de canards ou d'aigrettes, donne envie de s'y promener... on peut même repérer (assez facilement, mais plutôt en plein jour !) les « traces » laissées par les castors...

Mais les Riverains, installés là depuis des générations, n'ont pas attendu les écologistes pour reconnaître la qualité de leur environnement et même le protéger, puisque c'est cette « biodiversité » préservée de Prentegarde qui a justifié son classement en « réserve » de chasse d'abord, puis en « zone de protection spéciale » et en « zone spéciale de conservation » sous le label « **Natura 2000** » ; l'intérêt des écologistes pour Prentegarde, qui a conduit au classement Natura 2000, est relativement récent et ne doit pas faire oublier que ces territoires « protégés » bordent, sur toute sa longueur, (en rive gauche du Rhône) la Zone d'expansion de crues de Prentegarde (ZEC) : il s'agit des berges du fleuve, du Petit Rhône et de la Confluence, y compris le lit mineur du Rhône, principalement sur le territoire des communes de La Voulte, Livron et le Pouzin, où prospèrent et se développent forêts alluviales et roselières, sur une surface qui approche les 1000 hectares : c'est là où passe la Via Rhôna.

La ZEC de Prentegarde, c'est la plaine qui correspond au lit majeur du Rhône : environ 1300 hectares de terres cultivées et habitées depuis des siècles par des riverains qui ont su tirer parti de ces terres alluviales, en adaptant leur mode de vie et leurs cultures au rythme du fleuve et de ses inondations, bien avant les aménagements des années 1960-1970. Actuellement, environ 1000 personnes vivent dans la plaine (notamment au hameau des Petits Robins) et jusqu'aux années 2000, toutes les terres étaient cultivées, partagées entre vergers et grandes cultures : en 10 ans, de très nombreux vergers ont disparu, car les inondations ont aggravé, ici, les effets de la crise qui touche l'ensemble du monde agricole ; c'est pourquoi **les riverains du Rhône revendiquent d'être aussi bien protégés des inondations que la flore et la faune « naturelles » de Prentegarde le sont de toute « perturbation humaine », et ceci grâce à l'action conjuguée et concertée de l'aménageur du Rhône (CNR) et des écologistes, avec l'appui des services de l'État et l'assentiment tacite des politiques.**

Bien sûr, toute la ZEC n'est pas (pas encore ?) classée Natura 2000, mais les mesures visant à protéger la nature et préserver la biodiversité, qui s'appliquent impérativement et prioritairement aux zones Natura 2000, ont **une incidence directe sur l'inondabilité de la plaine** : les territoires « protégés » désormais de toute intervention humaine sont les marges alluviales du fleuve qui se sont engraisées, contre les digues de rive gauche, pendant plus de 40 ans, **faute d'entretien du lit mineur du Rhône** : cette épaisse couche de sédiments a constitué (malgré les pcb !) un magnifique terreau où prospèrent désormais roseaux et forêt alluviale, qui font la joie des écologistes et la célébrité de Prentegarde, mais aussi le désespoir des riverains !



Le Rhône avant 1960 : on voit encore assez distinctement, juste en amont de la Confluence, les épis Girardon ; en aval de la Confluence, la grande roselière n'existe pas.

40 ans après, les épis Girardon sont couverts par la forêt alluviale, la digue est séparée de l'eau par une bande d'alluvions de 100 mètres de large environ ; quant à la grande roselière, elle occupe environ 1/3 de la largeur du lit mineur.

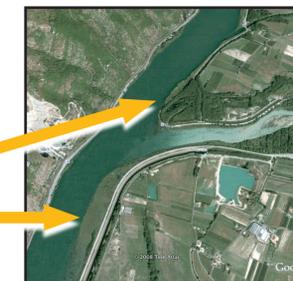


La grande roselière (vue depuis un ULM en 2009).



La 4^e roselière à La Voulte « entretenue » désormais comme « compensation » à l'implantation des éoliennes du Pouzin !

Il n'est pas nécessaire d'être polytechnicien pour comprendre que ces roselières et forêts alluviales constituent **un goulot d'étranglement qui freine l'écoulement des crues et provoque des débordements précoces en amont**, c'est-à-dire sur la zone d'expansion de crues : débordements précoces et non « prévus », qui se concrétisent depuis 1993 (et 7 fois entre 1993 et 2003) par l'aggravation des inondations que subissent et dénoncent les riverains.



Début de la submersion en décembre 2003 au déversoir (500 mètres en amont du Pont de La Voulte).

Malgré les recommandations du Plan Rhône (« retrouver un fleuve vif et courant », « redonner au fleuve tout son espace d'écoulement ») appuyées par de nombreuses et coûteuses études, aucun projet visant à réduire les inondations par l'enlèvement des sédiments qui obstruent la retenue de Baix-Logis-Neuf ne voit le jour pour une raison simple : **selon le code de l'Environnement (art. L-414-4) un tel projet, portant évidemment « atteinte à l'état de conservation du site Natura 2000 », ne peut être autorisé**, sauf s'il répond à trois exigences :

- qu'il n'y ait pas de solutions alternatives ;
- qu'il soit motivé par des raisons impératives d'intérêt public ;
- que soient adoptées des mesures « compensatoires ».

➔ **Pour prouver « l'intérêt public » de l'enlèvement de ces sédiments, faut-il attendre qu'il y ait des morts lors d'une inondation ?**

➔ **Les oiseaux, libellules et castors pâtiraient-ils vraiment de la suppression des roselières du lit mineur ? N'ont-ils pas assez d'espace à l'extérieur des digues, où poussent également forêt et roseaux ?**

➔ **La seule alternative qui vaille raisonnablement c'est le « déclassement » des roselières : ce ne sont pas des « territoires naturels », mais des excroissances artificielles, provoquées par les aménagements de la CNR et entretenues par la CNR (pendant 40 ans, elle a « oublié » d'entretenir TOUT le lit mineur du Rhône, au droit de Prentegarde), dans un objectif qui n'a qu'un lointain rapport avec la protection de l'environnement et de la biodiversité, mais qu'elle appelle néanmoins ses « Missions d'intérêt général ».**